

POLITIQUE ■ Les candidats à la dernière élection de l'année doivent se déclarer cette semaine

Top départ des sénatoriales ce matin

Trois sièges de sénateur sont à pourvoir le 24 septembre dans le département du Loiret. Les candidats ont jusqu'à vendredi pour se déclarer.

Aurélie Richard
et Anne-Marie Coursimault
aurelie.richard@centrefrance.com

Les candidats aux élections sénatoriales dans le Loiret doivent se déclarer à compter de ce lundi 4 septembre, 8 h 30, en préfecture du Loiret à Orléans. Et ils ont, au plus tard jusqu'à vendredi soir, 18 heures, pour s'inscrire.

Trois départements dans la région

Trois sièges de sénateur sont à pourvoir dans le département (leur nombre varie en fonction de la population) au scrutin de liste à la représentation proportionnelle. Donc, cette fois, sans panachage possible (*). Chaque liste doit comporter cinq noms.

Alors, qui succédera au



MOITIÉ. La moitié des sièges du Sénat (170 sur 348) va être renouvelée. PHOTO D'ARCHIVES

socialiste Jean-Pierre Sueur et aux représentants de la droite, Jean-Noël Cardoux et Éric Doligé ? Réponse le dimanche 24 septembre, jour de l'élection au suffrage universel indirect. Des candidats se sont déjà déclarés. Des tensions sont apparues chez les Républicains avec les candidatures de

Jean-Noël Cardoux et d'Hugues Saury. Serge Grouard (LR), battu aux législatives en juin, a confirmé vendredi à La Rep' qu'il ne se présentera pas aux sénatoriales « alors qu'il aurait pu » et a salué le retrait de Frédéric Cuillerier, président (ex-LR) de l'association des maires du Loiret, un temps candidat. Des cris-

pations sont aussi apparues à La République en marche, avec une liste officielle et une liste majoritaire présidentielle.

1.667 grands électeurs seront appelés à voter dans le Loiret. Le collège électoral est composé des sénateurs et députés, des conseillers départementaux et régionaux, et des délégués des conseils mu-

nicipaux. Le vote est obligatoire.

Dans le département, les dernières élections sénatoriales datent de septembre 2011. Les sénateurs sont, en effet élus pour six ans et renouvelés par moitié tous les trois ans. Cette année, c'est la moitié des sièges du Sénat (170 sur 348) qui va être renouvelée. Actuellement, la droite y est majoritaire puisqu'elle possède 190 sièges sur 348.

Le Loiret fait partie des départements où a lieu l'élection en 2017, au même titre que le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire, en région Centre-Val de Loire. ■

(*) Panachage : rayer un nom sur une liste pour en mettre un autre.

■ DÉJÀ DES LISTES

La République en marche a choisi **Aline Mériaux**, présidente de la Fédération française du bâtiment du Loiret, pour mener sa liste aux sénatoriales. **Benoît Lonceint**, non investi par LREM, présentera une liste sous l'étiquette Majorité présidentielle. **Jean-Noël Cardoux**, pour Les Républicains, est candidat à sa réélection. C'est le candidat officiel de la droite. Il est le seul à avoir reçu l'investiture de la commission nationale des Républicains. Toujours à droite, **Hugues Saury**, président du conseil départemental (LR), conduira une liste définie comme « volontairement indépendante des partis politiques ». À gauche, le socialiste **Jean-Pierre Sueur** est, sans surprise, candidat à sa réélection. Au Front national, c'est **Charles de Gevigney**, secrétaire départemental, qui mènera la liste. Les communistes seront aussi présents aux sénatoriales, mais aucun nom n'est avancé. La France insoumise, elle, ne s'engagera pas dans la course aux sénatoriales.

■ INFO PLUS

Rôle. Le Sénat a le pouvoir d'examiner les projets de loi, propositions de loi, traités et autres conventions internationales. Et peut modifier les textes adoptés par les députés de l'Assemblée nationale.